

## Les droits d'auteur du chorégraphe en France (1870-1920)

Etudiés par les juristes, les droits d'auteur du chorégraphe sont abordés plus rarement par les historiens de la danse. Cette recherche, concentrée sur la période cruciale de la fin du Second Empire à 1920, s'appuie sur les archives de la Société des Auteurs et compositeurs dramatiques (SACD). La multiplication des traités entre la SACD et les théâtres, les conventions internationales concernant la propriété intellectuelle et artistique, sans oublier l'émergence de la danse moderne qui bouscule la notion d'œuvre, imposent des évolutions. Quels genres admettent un coauteur chorégraphe ? Qui sont les chorégraphes membres de la SACD ? Quelles sont les absences signifiantes ?

A partir de la constitution d'un corpus d'œuvres déclarées au cours du demi-siècle considéré, cette recherche interroge la notion d'œuvre, la place du chorégraphe, et offre une perspective diachronique, qui rassemble les grandes institutions et les scènes de divertissement.

**Florence Poudru**

HDR, rattachée au Laboratoire Passages XX-XXI, Université Lyon 2  
Recherche effectuée avec le soutien du CND  
(Aide à la recherche et au patrimoine en danse).

Docteur de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Historienne, spécialiste de la danse  
Professeur d'histoire de la danse au CNSMD de Lyon

